

POSIDONIES DE LA COTE DES ALBERES

SITE NATURA 2000
FR 910 1482



DOCUMENT

D'OBJECTIFS

INVENTAIRE ET ANALYSE DE L'EXISTANT

VOLUME 1

CARACTERISTIQUES
GENERALES
et
CAHIERS D'HABITATS

Document provisoire validé par le
Comité de Pilotage Local

Juin 2004

Cette étude a été financée par l'Union Européenne, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable et le Conseil Général des Pyrénées-Orientales.

Elle a été menée par les agents de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls (Marie-Laure LICARI, Jean-Louis BINCHE, Jean-François LAFFON, Frédéric CADENE, Bruno FERRARI et Christelle CAILLOT) avec la collaboration, pour la partie « inventaire biologique », des structures suivantes :

GIS Posidonie

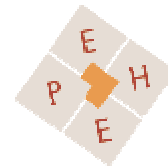
Parc Scientifique et Technologique de Luminy,
13288 Marseille Cedex 09



GIS POSIDONIE

Ecole Pratique des Hautes Etudes

Laboratoire d'Ichtyoécologie Tropicale et
Méditerranéenne - UMR 8046 CNRS
Université de Perpignan, 52 avenue de Villeneuve,
66860 Perpignan Cedex



Observatoire Océanologique de Banyuls

Unité d'Océanographie Biologique – UMR 7621,
Laboratoire Arago, 66651 Banyuls/Mer Cedex



ADENA

Association de Défense de l'Environnement et de la
Nature des Pays d'Agde, Domaine du Grand Clavelet,
34300 Agde



Ce rapport doit être cité comme suit :

LICARI M.L., LENFANT P., AMOUROUX J.M., DUPUY DE LA GRANDRIVE R., 2004.
Document d'objectifs site Natura 2000 « Posidonies de la Côte des Albères ». Phase
I : Inventaire et analyse de l'existant ; Volume 1 : Caractéristiques générales et
cahiers d'habitats ; 82 p.

SOMMAIRE

VOLUME 1

CARACTERISTIQUES GENERALES et CAHIERS D'HABITATS

✓	INTRODUCTION		p. 4
✓	CARACTERISTIQUES GENERALES		p. 8
-	Zone terrestre		p. 9
▪	Caractéristiques géographiques.....	p. 9	
▪	Caractéristiques climatiques	p. 10	
▪	Caractéristiques hydrologiques	p. 12	
-	Zone maritime		p. 14
▪	Marnage	p. 14	
▪	Agitation	p. 14	
▪	Courantologie	p. 15	
▪	Turbidité	p. 16	
▪	Température	p. 16	
▪	Salinité	p. 17	
▪	Qualité des eaux	p. 17	
✓	CAHIERS D'HABITATS ET ESPECES		p. 18
-	Typologie européenne		p. 19
▪	Habitat 1110 et déclinaisons.....	p. 19	
▪	Habitat 1120 et déclinaisons	p. 33	
▪	Habitat 1170 et déclinaisons	p. 38	
▪	Habitat 8830 et déclinaisons	p. 55	
▪	Grand Dauphin 1349	p. 63	
-	Complément Côte Rocheuse des Albères		p. 69
▪	Habitat 1110	p. 69	
▪	Habitat 1120	p. 74	
▪	Habitat 1170	p. 76	
▪	Habitat 8830	p. 81	

VOLUME 2 : DESCRIPTIONS ET SYNTHÈSE

- ✓ **Inventaire et description biologique**
- ✓ **Inventaire et description des activités humaines**
- ✓ **Analyse écologique**
- ✓ **Bibliographie**
- ✓ **Annexes**

VOLUME 3 : CARTES

- ✓ **Caractéristiques générales**
- ✓ **Habitat 1110**
- ✓ **Habitats 1120, 1170, 8330**



INTRODUCTION

LE RESEAU EUROPEEN NATURA 2000

La Communauté Européenne a adopté le 21 mai 1992 la Directive 92/43/CEE relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et la flore sauvages, dite Directive « Habitats ».

L'adoption de cette directive contribue à l'objectif général d'un développement durable que s'est fixé la Communauté.

Ce texte a plus spécifiquement pour but de favoriser le maintien de la biodiversité sur le territoire européen, tout en tenant compte des « exigences économiques, sociales et culturelles mais aussi des particularités régionales et locales » (art. 2, alinéa 3).

Pour atteindre ses objectifs, la Directive « Habitats » prévoit la création d'un réseau européen de sites appelé « réseau Natura 2000 ». Il regroupera des sites abritant des habitats naturels et des habitats d'espèces végétales et animales dits d'intérêt communautaire, c'est-à-dire en forte régression ou en voie de disparition sur l'ensemble du territoire européen. Lorsqu'ils sont particulièrement menacés, ces habitats d'intérêt communautaire sont qualifiés de prioritaires.

Les futurs sites Natura 2000 sont proposés à la Commission Européenne par chaque Etat Membre parce qu'ils abritent un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire. Ces propositions de sites, appelés pSIC, doivent être assez nombreuses et représentatives pour assurer la conservation, à l'échelle de l'ensemble du territoire européen, des habitats d'intérêt communautaire.

LA MISE EN PLACE EN FRANCE

Les propositions des sites Natura 2000 français ont été réalisés sur la base des connaissances disponibles et validées par les Conseils Scientifiques Régionaux du Patrimoine Naturel (CSRPN) et le Museum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Après une phase de consultation locale conduite par les Préfets de Départements auprès des Collectivités, les propositions françaises de sites d'intérêt communautaire ont été transmises à la Commission Européenne.

Une première liste de pSIC a ainsi été transmise par la France en 1998 mais certains types d'habitats d'intérêt communautaire, bien que recensés sur le territoire national, y étaient insuffisamment représentés pour garantir leur conservation à l'échelle européenne. Suite à ces nouvelles consultations, une liste de sites complémentaires a donc été proposée en 2001.

L'article 6 de la Directive « Habitats » fait obligation aux Etats Membres d'adopter des mesures de conservation, sur les sites du réseau « Natura 2000 », en leur laissant le choix des moyens. En réponse à cette obligation, la France a choisi de mettre en place un plan de gestion spécifique à chaque site, appelé « Document d'Objectifs » (DOCOB). Il doit constituer un outil de mise en cohérence des actions ayant une incidence sur le patrimoine naturel, un document de référence et d'aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site. Ainsi les activités humaines doivent-elles demeurer compatibles avec les objectifs de conservation des sites désignés.

Ce plan de gestion doit être élaboré au niveau local, dans une démarche réunissant l'ensemble des acteurs concernés, ceci de façon à prendre en compte les enjeux socio-économiques aussi bien que biologiques.

Pour la mise en oeuvre des DOCOB sur les sites, la France a choisi de privilégier la contractualisation, reposant sur l'adhésion volontaire des propriétaires et gestionnaires des territoires.

LA DESIGNATION DU SITE « POSIDONIES DE LA COTE DES ALBERES »

Après consultation locale, ce site a été proposé à l'inscription au futur réseau Natura 2000 en mars 1999 sous le code FR 910 1482. Il s'étend d'Argeles sur Mer à Cerbère sur une superficie de 4 229 hectares (figure°1)

Il a été retenu pour la présence de :

- **quatre habitats d'intérêt communautaire :**
 - les bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine (code Natura 2000 : 1110)
 - les herbiers de posidonie (code Natura 2000 : 1120, habitat prioritaire)
 - les récifs (code Natura 2000 : 1170)
 - les grottes marines submergées ou semi-submergées (code Natura 2000 : 8330)
- **une espèce d'intérêt communautaire :**
 - le grand dauphin (*Tursiops truncatus*, code Natura 2000 : 1349)

Entre Banyuls et Cerbère, le milieu marin est déjà protégé par une réserve naturelle dont la gestion en est assurée par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales depuis 1977. Son expérience en la matière et son identité auprès des usagers, ont amené le Préfet des Pyrénées-Orientales à désigner celui-ci comme opérateur local pour élaborer le Document d'Objectifs.

L'ÉLABORATION DU DOCOB DU SITE FR 910 1482

L'élaboration du DOCOB se déroule selon les étapes suivantes :

- 1^{ère} étape : Lancement officiel de l'opération
- 2^{ème} étape : Inventaire et analyse de l'existant
- 3^{ème} étape : Définition des objectifs de développement durable
- 4^{ème} étape : Propositions de mesures de gestion, de suivi et proposition de budget
- 5^{ème} étape : Validation du document final

Un Comité de Pilotage Local, constitué par l'arrêté préfectoral n° 3270 / 2002 en date du 3 octobre 2002, validera chacune de ces étapes de travail.

Le lancement officiel de l'opération a eu lieu le 17 décembre 2002 et la phase d'inventaire et d'analyse de l'existant a débuté en février 2003. Du fait de l'étendue du site et du besoin en scientifiques marins, le Conseil Général ne pouvait assurer seul cette première phase. Il a donc fait appel, au travers d'un marché public, à un prestataire extérieur qui a reçu la notification des travaux en avril 2003.

Ce prestataire est en fait un groupement d'organismes scientifiques retenus pour leur complémentarité et expériences :

- l'Observatoire Océanologique de Banyuls sur Mer (laboratoire Arago), spécialisé sur les fonds sableux,
- l'EPHE (Ecole Pratique des Hautes Etudes rattachée à l'Université de Perpignan), partenaire principal de la Réserve Naturelle Marine de Cerbère-Banyuls, retenue pour sa compétence en travaux scientifiques sous-marins,
- le GIS Posidonie choisi en tant qu'expert méditerranéen des herbiers de posidonie,
- enfin l'ADENA (Association de Défense de l'Environnement et de la nature des pays d'Agde) retenue pour son expérience avec un document d'objectifs similaire au niveau du Cap d'Agde.

Le travail d'inventaire biologique s'est donc fait pour partie en régie et pour partie en sous-traitance. Les autres volets de l'étude ont été entièrement assurés par le Conseil Général.

LA PHASE D'INVENTAIRE ET D'ANALYSE DE L'EXISTANT

Cette phase, dont les résultats ont été validés en avril 2004, doit permettre :

- d'identifier et localiser sur quoi porte la nécessité de préservation,
- d'identifier et localiser les exigences économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site,
- de préciser les exigences écologiques des habitats et des espèces pour lesquels le site est désigné,
- d'évaluer l'état de conservation initial de ces habitats et de ces espèces.

Elle comporte donc trois volets :

- l'inventaire et la description biologique du site,
- l'inventaire et la description des activités humaines qui s'y exercent,
- une analyse écologique du site.

Cette étape est un préalable indispensable à la suite du travail. Elle dresse un état de référence du site qui permettra ensuite de proposer des objectifs et des mesures de conservation et de suivi adaptés au contexte local.

Tout ce travail est exposé dans le volume 2 intitulé « Inventaire et analyse de l'existant : synthèse ». Il s'accompagne d'un troisième volume intitulé « Inventaire et analyse de l'existant : Cartes et annexes » et du présent document dans lequel nous avons rassemblé les caractéristiques générales du site et le contenu des cahiers d'habitats auquel nous avons proposé des compléments. Pour une meilleure lisibilité, les cartes contenues dans le volume 3 ont été classées par habitat.